

Rapport Annuel

31 décembre 2020

1

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

- Identification
- Performance
- Eligibilité PEA
- > Commentaire économique
- Commentaire de gestion
- Perspectives 2021
- Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation
- Information relative aux instruments financiers détenus en portefeuille émis par la société de gestion
- Information relative à la politique de vote
- Information relative à la sélection des intermédiaires
- Méthodologie de calcul du risque Global
- Information sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG
- Recours à des techniques de gestion efficaces de portefeuille
- > Politique de rémunération
- Compte rendu des principaux mouvements du portefeuille
- > SFTR

COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS - ANNEXE

CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport annuel

IDENTIFICATION

Nom:

Mandarine Global Transition

Classification:

Actions internationales

Objectif de gestion :

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance nette supérieure à MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (all countries world index) NR, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, au travers d'un portefeuille diversifié composé d'actions d'entreprises, de toutes tailles de capitalisation et de toutes zones géographiques, dont le modèle économique, les produits ou services répondent, selon l'analyse de la société de gestion, significativement et positivement aux défis de la transition énergétique et écologique.

Indicateur de référence :

Les performances sont comparées à l'évolution de l'indice MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (all countries world index). Il représente les marchés actions de pays développés et des pays émergents. L'indicateur de référence est libellé en euro.

Code Bloomberg: NDEEWNR

La performance de l'indicateur MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (all countries world index) inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur.

Informations suivant le Q&A ESMA 34-43-392 "Actively Managed Fund"

Le Fonds est géré activement.

Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice ou sa répartition sectorielle. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice et de sa composition. Les investissements dans les entreprises sont réalisés selon des pondérations qui ne sont pas fonction du poids relatif de chaque société dans l'indice. L'indice est utilisé *a posteriori* comme indicateur de comparaison des performances.

Stratégie d'investissement :

La stratégie d'investissement repose sur une sélection d'actions d'entreprises impliquées dans des thématiques ou des secteurs d'activité liés au développement durable et à l'environnement et, plus spécifiquement, à la transition énergétique et écologique.

Le Fonds cherche, au travers d'une approche "croissance & qualité", à financer et à capter la dynamique de croissance des sociétés natives de la transition écologique, des fournisseurs de solutions ou des sociétés en transition vers une économie décarbonée.

Thématique environnementale :

La transition énergétique et écologique comme vecteur de croissance et de gestion des risques liés au climat.

Le Fonds sélectionnera les entreprises dont le modèle économique, les produits ou services et processus de production dans les domaines d'activité listés ci-dessous (« Eco-Activités »), contribuent, selon l'analyse de la société de gestion, significativement et positivement à la transition énergétique et écologique et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Définition des « Eco-Activités » :

- · Energie;
- · Bâtiment ;
- Gestion des déchets et lutte contre la pollution ;
- Industrie ;
- Transports propres ;
- Technologies de l'information et de la communication ;
- Agriculture et forêts ;



· Adaptation au changement climatique

Univers d'investissement

Valeurs éligibles :

Au sein de l'univers des Eco-Activités (ci-après l' « *Univers d'Investissement* »), le Fonds s'efforcera plus spécifiquement à sélectionner principalement les entreprises actives dans les domaines d'activité suivants : énergie renouvelables, économie circulaire et adaptation au changement climatique.

Le Fonds privilégiera les entreprises ayant une forte intensité de la part verte dans leur chiffre d'affaires au travers majoritairement (50% minimum de l'actif net) d'entreprise réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans des Eco-Activités.

Dans ce cadre, l'actif du fonds sera composé :

- à 50% minimum de l'actif net dans les entreprises de Type I "Part Verte élevée" (celles réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités, telles que définies par la nomenclature retenue);
- à 50% maximum de l'actif net dans les entreprises de Type II - "Part Verte modérée" (celles réalisant de 10% à 50% exclu de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités);
- à 20% maximum de l'actif net dans les entreprises de Type III - "Diversification" (celles réalisant moins de 10% de leur chiffre

Démarche d'exclusion :

d'affaires dans les Eco-Activités).

Les sociétés dont les activités économiques appréciées comme contraires à la transition énergétique et écologique, ou actuellement controversées seront exclues.

Sont ainsi exclues du périmètre d'investissement du Fonds, les sociétés dont plus de 5% de l'activité relève de :

- l'exploration-production et de l'exploitation de combustibles fossiles
- l'ensemble de la filière nucléaire, c'est-à-dire les activités suivantes : extraction de l'uranium, concentration, raffinage, conversion et enrichissement de l'uranium, fabrication d'assemblages de combustibles nucléaires, construction et exploitation de réacteurs nucléaires, traitement des combustibles nucléaires usés, démantèlement nucléaire et gestion des déchets radioactifs.

Des exclusions partielles visent :

- les sociétés de distribution, transport et production d'équipements et de services, dans la mesure où plus de 33% (inclus) de leur chiffre d'affaires est réalisé auprès de clients des secteurs strictement exclus tels que définis ci-dessus ;
- les sociétés réalisant plus de 33% (inclus) de leur chiffre d'affaires dans une des activités suivantes : les centres de stockage et d'enfouissement sans capture de gaz à effet de serre (GES), l'incinération sans récupération d'énergie, l'efficience énergétique pour les sources d'énergie non renouvelables et les économies d'énergie liées à l'optimisation de l'extraction, du transport et de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles, l'exploitation forestière (sauf si elle gérée de manière durable, et l'agriculture sur tourbière).

Les entreprises impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont systématiquement exclues.

Construction du portefeuille

Au sein de cet Univers d'Investissement, le gérant sélectionne les valeurs selon une approche fondamentale par l'application de critères financiers qualitatifs et quantitatifs.

L'approche quantitative vise à filtrer l'Univers d'Investissement éligible afin de se concentrer sur les entreprises jugées de qualité ("quality stocks"), notamment sur des aspects de croissance et de valorisation.

 Capacité à créer de la valeur sur le long terme (rendement des capitaux propres significatifs, faible volatilité des marges et des résultats, ...);

Rapport annuel

• Capacité à financer la croissance : génération de flux de trésorerie réguliers et de manière pérenne (volatilité des flux de trésorerie disponibles ou Free Cash Flow "FCF"), levier financier raisonnable (DN/bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement cf :EBITDA), ...

L'approche qualitative vise à identifier ensuite les entreprises qui sont stratégiquement positionnées ou en cours de construction d'un portefeuille d'éco-activités pour profiter pleinement de la thématique de la transition énergétique et écologique, notamment :

- Capacité d'innovation, avantage technologique durable ou positionnement stratégique qui permettent d'identifier les entreprises gagnantes sur leurs segments de marché (budgets de recherche et développement "R&D", barrières à l'entrée, brevets...);
- Stratégie d'acquisition visant à un construire un portefeuille de savoir-faire technologiques ou d'actifs répondant à la thématique de la transition énergétique et écologique.

Les valeurs sélectionnées pourront être répertoriées suivant plusieurs catégories avec un objectif de diversification des modèles pour une meilleure gestion du risque :

- Les acteurs de la transition énergétique et écologique : les entreprises qui opèrent des actifs et dont l'objectif stratégique affirmé est de réduire l'impact écologique liée à l'exploitation / utilisation de ces actifs ;
- Les fournisseurs de solutions de la transition énergétique et écologique : les entreprises qui offrent des technologies (produits ou services) destinées à réduire l'impact énergétique et écologique de leurs clients;
- Les entreprises « natives » de la transition : les entreprises entièrement dédiées à la transition énergétique et écologique et qui opèrent des actifs dits « propres » ou en économie circulaire

Rappel du contexte: Créé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le Label Greenfin a pour objectif de garantir la qualité verte des fonds d'investissement.

Suivant les prescriptions telles que définies aux termes de l'annexe 4 (ci-après désignée l' « Annexe 4 ») du document intitulé Label Greenfin France Finance verte du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire dans sa version datée d'avril 2019 (ci-après désigné le « Label Greenfin »), les fonds d'investissement se revendiquant du Label Greenfin doivent mettre en place un mécanisme de mesure effective de l'impact de leurs investissements sur la transition énergétique et écologique à l'effet de caractériser leur performance au travers de la production d'indicateurs tel que défini dans ladite Annexe 4

Les domaines des mesures d'impact doivent s'effectuer dans au moins l'un des domaines tels que mentionnés dans l'Annexe 4 à savoir :

- · Changement Climatique
- Eau
- Ressources Naturelles
- Biodiversité

Compte tenu de l'objectif d'investissement et de la stratégie d'investissement du Fonds, la Société de Gestion a pris le parti de mesurer l'impact du portefeuille au travers du domaine de mesure intitulé « Changement Climatique ».

Dans ce domaine de mesure, la Société de Gestion aura recours à plusieurs types d'indicateurs de mesure d'impact décrits ci-dessous. Dans le cadre de la mesure d'impact, le périmètre concerné du portefeuille est constitué de l'actif du Fonds à l'exclusion des liquidités et des OPC.

Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que son investissement dans le Fonds a pour objectif de contribuer au financement de la transition écologique et énergétique mais qu'il ne génère pas d'impacts directs positifs sur l'environnement et la société.



Profil de risque :

Le Fonds est un OPCVM classé « Actions internationales ». Par conséquent, l'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de marché actions :

Le Fonds est exposé à plus de 60% sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. Le risque action correspond à une baisse des marchés actions; le Fonds étant exposé en actions, la valeur liquidative peut baisser significativement. Si les marchés actions baissent, la valeur du portefeuille pourrait baisser.

Risque lié à la détention de moyennes et petites valeurs

: Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative. L'investissement dans des sociétés de petite capitalisation restera minoritaire et accessoire.

Risques liés à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur la sélection des valeurs et sur l'anticipation des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit par investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes.

La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Fonds peut en outre avoir une performance négative. Une part importante de la performance dépend de la capacité du gérant à anticiper les mouvements de marché.

Risque de taux :

En raison de son orientation de gestion, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Le risque de taux se traduit par une variation de la courbe des taux. L'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêts. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. Le risque de crédit est limité aux titres de créances et instruments du marché monétaires qui pourront composer l'actif net pour 20% maximum. L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié aux marchés émergents:

Les marchés émergents se trouvent à un stade de développement moins avancé que les marchés industrialisés et comportent, par conséquent, des risques plus élevés, en particulier des risques de marché, de liquidité et de change ainsi que des risques de taux d'intérêt et le risque d'une volatilité accrue. Ce risque plus élevé est notamment dû aux raisons suivantes :

- instabilité politique, économique ou sociale ;
- mauvaise gestion financière ou politiques inflationnistes ;
- modifications défavorables des réglementations et des lois et incertitudes quant à leur interprétation ;
- non-application des lois ou réglementations ou absence de reconnaissance des droits des investisseurs tels qu'ils sont reconnus sur les marchés développés;
- règles ou pratiques qui désavantagent les investisseurs étrangers;
- informations incomplètes, trompeuses ou imprécises sur les émetteurs des titres;

Rapport annuel

MANDAR INE gestion

- manque d'uniformité dans les normes de comptabilité, d'audit et d'information financière ;
- manipulation des cours du marché par de grands investisseurs
- retards et fermetures de marché arbitraires ;
- · fraude, corruption et erreurs.

Les pays des marchés émergents peuvent restreindre les détentions de titres par des étrangers ou peuvent avoir des pratiques de garde moins réglementées, rendant ainsi le fonds plus vulnérable au risque de pertes et limitant ses possibilités de recours. Dans certains pays où, pour des raisons règlementaires ou d'efficience, le compartiment a recours à des certificats de dépôt (certificats négociables émis par le propriétaire réel des titres sous-jacents), des obligations participatives (P- Notes) ou des instruments similaires, celui-ci peut être exposé à des risques supplémentaires comparés à ceux d'un investissement direct. Ces instruments supposent un risque de contrepartie (dans la mesure où ils dépendent de la solvabilité de l'émetteur) et de liquidité, peuvent être négociés à des prix inférieurs à la valeur des titres sous-jacents et peuvent empêcher la transmission au compartiment de certains droits (tels que les droits de vote) qu'il aurait obtenus en cas de détention directe des titres sous-jacents. Dans la mesure où les marchés émergents se situent dans des fuseaux horaires différents de celui du compartiment, ce dernier pourrait ne pas être en mesure de réagir en temps utile à des fluctuations de cours qui ont lieu durant des heures qui ne correspondent pas à des heures ouvrables au Luxembourg. En termes de risque, la catégorie des marchés émergents reprend les marchés qui sont moins développés comme ceux de la plupart des pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Europe de l'Est ainsi que ceux des pays dont l'économie est florissante mais qui n'offrent pas aux investisseurs le même degré de protection que, par exemple, les pays d'Europe de l'Ouest, les États-Unis et le Japon. Risque lié aux actions: Les actions peuvent rapidement perdre de la valeur et comportent typiquement plus de risques que les obligations ou les instruments du marché monétaire. Si une société passe par une procédure de faillite ou de restructuration financière similaire, ses actions peuvent perdre la totalité ou l'essentiel de leur valeur.

Risques liés à Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect

Ce Fonds peut investir et avoir un accès direct à certaines actions chinoises de catégorie A éligibles via Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen - Hong Kong Stock Connect (ensemble dénommés « Stock Connect »). Stock Connect est un programme de négociation et de compensation de titres développé par la Stock Exchange of Hong Kong Limited (« SEHK »), la Hong Kong Securities Clearing Company Limited (« HKSCC »), la China Securities Depository and Clearing 40 Corporation Limited (« ChinaClear »), la Shanghai Stock Exchange (« SSE ») et la Shenzhen Stock Exchange (« SZSE »), respectivement, afin de permettre un accès mutuel aux marchés financiers entre la RPC (sauf Hong Kong, Macao et Taiwan) (« Mainland Chine ») et Hong Kong. Dans le cadre d'un communiqué conjoint publié par la Securities and Futures Commission et la China Securities Regulatory Commission (« CSRC ») le 10 novembre 2014, la négociation sur Stock Connect a débuté le 17 novembre 2014. Stock Connect Northbound Trading Link un (pour investissements en actions chinoises de catégorie A) par lequel les investisseurs, par l'intermédiaire de leurs courtiers de Hong Kong et d'une société de services de négociation de titres qui sera établie par la SEHK, peuvent être en mesure de passer des ordres pour négocier des actions admissibles cotées et négociées à la SSE ou à la SZSE, respectivement en acheminant des ordres vers la SSE ou la respectivement.

Dans le cadre de Stock Connect, les investisseurs étrangers (y compris les Fonds) peuvent être autorisés, sous réserve des règles et réglementations émises/modifiées de temps à autre, à négocier certains titres éligibles (y compris les actions chinoises de catégorie A) cotés et négociés sur la SSE ou la SZSE, respectivement (collectivement dénommés les « titres chinois ») via le Northbound Trading Link.

Les titres chinoises cotées à la SSE qui sont disponibles via Shanghai - Hong Kong Stock Connect comprennent toutes les actions composant de temps à autre l'indice SSE 180 et l'indice SSE 380, ainsi que toutes les actions chinoises de catégorie A cotées à la SSE qui ne font pas partie des valeurs composant les indices concernés mais dont les actions chinoises de catérogie H correspondantes sont cotées à la SSE, sauf (i) celles qui ne sont pas cotées en Renminbi (RMB) et (ii) celles qui sont inclues dans le « risk alert board » (tableau d'alerte). La liste des titres admissibles peut être modifiée sous réserve de l'examen et de l'approbation des autorités de réglementation chinoises compétentes de temps à autre.

Les titres chinois cotés à la SZSE qui sont disponibles via Shenzhen - Hong Kong Stock Connect comprennent toutes les actions composant l'indice SZSE et l'indice SZSE Small/Mid Cap Innovation qui a une capitalisation boursière d'au moins 6 milliards RMB, et toutes les actions chinoises de catégorie A cotées à la SZSE qui ne sont pas incluses en tant qu'actions constitutives des indices concernés mais qui ont des actions chinoises de catégorie H correspondantes cotées à la SEHK, sauf (i) les actions cotées à la SZSE qui ne sont pas négociées en renminbi (RMB) et (ii) les actions cotées à la SZSE qui sont inclues dans le « risk alert board ». La liste des titres admissibles peut être modifiée sous réserve de l'examen et de l'approbation des autorités de réglementation chinoises compétentes de temps à autre. De plus amples informations sur Stock Connect disponibles en ligne sur le site Internet http://www.hkex.com.hk/eng/market/sec_tradinfra/chinaconnec t/chinaconnect.htm

Règles du marché intérieur

Un principe fondamental de la négociation de titres par l'intermédiaire de Stock Connect est que les lois, règles et règlements du marché national des titres applicables s'appliquent aux investisseurs dans ces titres. En ce qui concerne les titres chinois, la Chine continentale est le marché domestique et les fonds en ce inclus le Fonds, doivent donc respecter les lois, règles et réglementations de la Chine continentale. En cas de violation de ces lois, règles ou réglementations, la bourse concernée (SSE ou SZSE, respectivement) a le pouvoir de mener une enquête et peut exiger des participants à la bourse SEHK qu'ils fournissent des informations sur les fonds et apportent leur concours aux enquêtes. Néanmoins, certaines exigences légales et réglementaires de Hong Kong continueront également de s'appliquer à la négociation des titres chinois.

Risque de liquidité et de volatilité

L'existence d'un marché de négociation liquide pour les actions chinoises de catégorie A peut dépendre de l'existence d'une offre et d'une demande pour ces actions. Le prix auquel les titres peuvent être achetés ou vendus par les Fonds et la valeur liquidative des fonds et ainsi du Fonds peuvent être affectés négativement si les marchés de négociation des actions chinoises de catégorie A sont limités ou absents. Le marché des actions chinoises de catégorie A en Chine peut être plus volatil et instable (par exemple, en raison du risque de suspension d'une intervention gouvernementale action ou particulière). La volatilité des marchés et les difficultés de règlement sur les marchés chinois d'actions chinoises de catégorie A peuvent également entraîner des fluctuations importantes des cours des titres négociés sur ces marchés et, par conséquent, affecter la valeur du Fonds.

Risque de limitation des quotas

Il existe un quota quotidien qui limite la valeur maximale de toutes les transactions d'achat qui peuvent être exécutées chaque jour de bourse (« quota quotidien »). Le quota quotidien peut être modifié de temps à autre sans préavis. La SEHK, la SSE et la SZSE, respectivement, peuvent également fixer des prix et d'autres restrictions sur les ordres d'achat afin d'empêcher l'utilisation ou le remplissage artificiel du quota quotidien. Ces quotas et autres limitations peuvent limiter la capacité des fonds et ainsi du Fonds à investir dans des titres chinois en temps opportun, et le Fonds peut ne pas être en

Rapport annuel

mesure de poursuivre efficacement sa politique d'investissement.

Les fonds peuvent vendre ses titres chinois qu'il y ait eu ou non dépassement du quota journalier.

Risque de suspension

SEHK, SSE et la SZSE se réservent le droit de suspendre la négociation si nécessaire pour assurer un marché ordonné et équitable et pour gérer prudemment les risques qui pourraient affecter négativement la capacité du Fonds à accéder au marché chinois.

Différences dans la journée de négociation

Stock Connect fonctionne les jours où les marchés de la Chine continentale et de Hong Kong sont ouverts à la négociation et où les banques des marchés concernés sont ouvertes les jours de règlement correspondants. Il est donc possible qu'il y ait des occasions où c'est un jour de négociation normal pour le marché de la Chine continentale, mais les investisseurs de Hong Kong (tel que le Fonds) ne peuvent effectuer aucune transaction via Stock Connect. Les fonds et ainsi le Fonds peuvent être soumis à un risque de fluctuation des cours des titres chinois pendant la période où le Stock Connect n'est pas négocié en conséquence.

Aucun jour de négociation

Il est interdit d'effectuer des opérations sur les marchés des actions chinoises de catégorie A de la Chine continentale le jour même. Si le Fonds achète des titres chinois le jour T, il ne peut vendre les titres chinois qu'à l'issue de la liquidation ou après celle-ci (normalement le jour T+1).

Pas de transactions et de transferts hors bourse

A quelques exceptions près, les titres chinois ne peuvent être négociés ou transférés autrement que par l'intermédiaire de Stock Connect.

Pas de commerce manuel ni de commerce en bloc

Il n'y aura pas de possibilité de négociation manuelle ou de négociation en bloc dans le cadre de Stock Connect.

Passer commande

Seuls les ordres à cours limité avec un prix spécifié sont autorisés en vertu des règles de Stock Connect, où les ordres d'achat peuvent être exécutés au meilleur cours actuel ou à un cours inférieur et les ordres de vente peuvent être exécutés au prix spécifié ou à un cours supérieur à celui-ci. Les ordres au marché ne seront pas acceptés.

Limites de prix

Les titres chinois sont soumis à une limite générale de cours de ±10% basée sur le cours de clôture du jour de bourse précédent. De plus, les titres chinois qui sont sur le tableau d'alerte des risques sont soumis à une limite de cours de ±5% basée sur le cours de clôture du jour de bourse précédent. La limite de prix peut être modifiée de temps à autre. Tous les ordres portant sur des titres chinois doivent se situer dans la limite du cours.

Retrait de la cote de la SSE et des sociétés cotées à la SZSE Selon les règles de la SSE et de la SZSE, si une société cotée est en cours de radiation ou si son exploitation est instable pour des raisons financières ou autres, de sorte qu'elle risque d'être radiée de la cote ou d'exposer les intérêts des investisseurs à des dommages indus, la société cotée sera désignée et transférée au comité d'alerte des risques. Toute modification du tableau d'alerte des risques peut intervenir sans préavis. Si un titre chinois initialement éligible au négoce sur Stock Connect est ensuite transféré au tableau d'alerte des risques, le Fonds ne sera pas autorisé à vendre que le titre chinois concerné et ne pourra plus en acheter.

Titres chinois spéciaux

La SEHK acceptera ou désignera les titres qui cessent de répondre aux critères d'admissibilité pour les titres chinois en tant que titres chinois spéciaux (à condition qu'ils demeurent cotés à la SSE ou à la SZSE, respectivement). En outre, tous



les titres ou options (qui ne sont pas éligibles au négoce sur Stock Connect) reçus par le Fonds à la suite d'une distribution de droits, d'une conversion, d'une prise de contrôle, d'autres opérations sur titres ou d'activités de négociation anormales seront acceptés ou désignés par SEHK comme titres chinois spéciaux. Le Fonds ne pourra vendre, et non acheter, que des « Special Chinese Securities ».

Restrictions à la vente imposées par la surveillance du « frontend »

La réglementation chinoise exige qu'avant qu'un investisseur ne vende une action, il doit y avoir suffisamment d'actions dans le compte ; dans le cas contraire, la SSE et la SZSE, respectivement, rejetteront l'ordre de vente concerné. SEHK effectuera une vérification pré-négociation des ordres de vente de titres chinois de ses participants (c'est-à-dire les courtiers en valeurs mobilières) pour s'assurer qu'il n'y a pas de sur-vente. En conséquence, un courtier par l'intermédiaire duquel les fonds passent un ordre de vente peut rejeter un ordre de vente si les fonds ne disposent pas d'un nombre suffisant de titres chinois disponibles sur son compte à l'heure limite applicable spécifiée par ce courtier ou s'il y a eu un retard ou un défaut dans le transfert des titres chinois concernés sur un compte de clearing du courtier.

Risque de défaut de ChinaClear

HKSCC et ChinaClear établissent les liens de compensation et chacun est un participant de l'autre pour faciliter la compensation et le règlement des opérations transfrontalières. En tant que contrepartie centrale nationale du marché chinois des titres, ChinaClear exploite un réseau complet d'infrastructures de compensation, de règlement et de détention de titres. ChinaClear a établi un cadre et des mesures de gestion des risques qui sont approuvés et supervisés par la CSRC. Les risques de défaillance de ChinaClear sont considérés comme faibles.

Si la défaillance à distance de ChinaClear survient et que ChinaClear est déclarée défaillante, HKSCC a déclaré qu'elle peut (mais n'est pas tenue de le faire) intenter une action en justice ou une procédure judiciaire pour obtenir de ChinaClear le recouvrement des titres et des fonds chinois en circulation par les voies juridiques disponibles ou par la liquidation de ChinaClear (le cas échéant).

Comme ChinaClear ne contribue pas au fonds de garantie de HKSCC, HKSCC n'utilisera pas le fonds de garantie de HKSCC pour couvrir toute perte résiduelle résultant de la liquidation des positions de ChinaClear. HKSCC distribuera à son tour les titres chinois et/ou les sommes recouvrées aux participants à la compensation au prorata. Le courtier concerné par l'intermédiaire duquel les Fonds négocient, distribuera à son tour des titres et/ou de l'argent chinois dans la mesure où ils sont récupérés directement ou indirectement auprès de HKSCC.

Bien que la probabilité d'un défaut de paiement de la part de ChinaClear soit considérée comme faible, si un tel événement se produit, le Fonds pourrait subir des retards dans le processus de recouvrement ou pourrait ne pas être en mesure de récupérer intégralement ses pertes auprès de ChinaClear.

Les actions chinoises de catégorie A négociées par l'intermédiaire de Stock Connect sont émises sous forme scripturale, de sorte que les investisseurs tels que les Fonds ne détiendront pas d'actions chinoises de catégorie A physiques. Les investisseurs de Hong Kong et étrangers, tels que les Fonds, qui ont acquis des titres chinois par le biais du négoce Northbound devraient maintenir les titres chinois dans les comptes de titres de leurs courtiers ou dépositaires auprès du système central de compensation et de règlement géré par HKSCC pour les titres de compensation inscrits ou traités sur SEHK. De plus amples informations sur les modalités de conservation relatives au Stock Connect sont disponibles sur demande au siège social de la SICAV.

Rapport annuel

MANDAR INE gestion

Risque de défaillance du HKSCC

Toute action ou inaction du HKSCC ou tout manquement ou retard du HKSCC dans l'exécution de ses obligations peut entraîner un défaut de règlement des titres chinois et/ou des sommes d'argent y afférentes et la capacité des Fonds à accéder au marché de la Chine continentale sera affectée négativement et les Fonds pourraient subir des pertes en conséquence.

Risque opérationnel

Stock Connect offre aux investisseurs de Hong Kong et étrangers, tels que les Fonds, un nouveau canal pour accéder directement à la bourse chinoise. Stock Connect repose sur le fonctionnement des systèmes opérationnels des acteurs du marché concerné. Les participants au marché peuvent participer à ce programme sous réserve du respect de certaines exigences en matière de technologie de l'information, de gestion des risques et d'autres exigences qui peuvent être précisées par la bourse ou la chambre de compensation pertinente.

Il faut savoir que les régimes de valeurs mobilières et les systèmes juridiques des deux marchés diffèrent considérablement et que, pour que le programme d'essai puisse fonctionner, les participants au marché devront peut-être régler de façon continue les problèmes découlant de ces différences.

De plus, la « connectivité » des programmes Stock Connect nécessite l'acheminement transfrontalier des commandes. Cela nécessite le développement de nouveaux svstèmes informatiques de la part de la SEHK et des participants à la bourse (c'est-à-dire un nouveau système d'acheminement des ordres (« China Stock Connect System ») que la SEHK doit mettre en place et auquel les participants à la bourse doivent se connecter). Rien ne garantit que les systèmes de la SEHK et des participants au marché fonctionneront correctement ou continueront à être adaptés aux changements et à l'évolution des deux marchés. Dans l'éventualité où les systèmes pertinents ne fonctionneraient pas correctement, les opérations sur les deux marchés dans le cadre du programme pourraient être perturbées. La capacité des Fonds à accéder au marché des actions chinoises de catégorie A (et donc à poursuivre sa stratégie d'investissement) sera affectée négativement.

Accords de nominee pour la détention d'actions chinoises de catégorie A

Les titres chinois achetés par les Fondss seront détenus par le sous-dépositaire concerné dans des comptes du Hong Kong Central Clearing and Settlement System (« CCASS ») gérés par le HKSCC. HKSCC détient à son tour les titres chinois en tant que « détenteur désigné », par l'intermédiaire d'un compte de titres en son nom enregistré auprès de ChinaClear.

Il semblerait que les Fonds auraient la propriété effective de titres chinois en vertu de la législation de la Chine continentale. Toutefois, il convient de noter que la nature exacte et les modalités d'application des droits et intérêts des Fonds en droit de Chine continentale ne sont pas certaines et qu'il y a eu peu de cas impliquant une structure de compte nominatif devant les tribunaux de Chine continentale.

Il convient également de noter que, comme pour les autres systèmes de compensation ou dépositaires centraux de titres, le HKSCC n'est pas tenu de faire valoir les droits des Fonds devant les tribunaux de la Chine continentale. Si les Fonds souhaitent faire valoir ses droits de propriété effective devant les tribunaux continentaux, il devra examiner les questions juridiques et de procédure au moment opportun.

Ségrégation

Le compte titres ouvert auprès de ChinaClear au nom de HKSCC est un compte omnibus, dans lequelle les titres chinois de plus d'un propriétaire final sont mélangés. Les titres chinois ne seront séparés que dans les comptes ouverts auprès de HKSCC par les participants compensateurs, et dans les comptes ouverts auprès des sous-dépositaires concernés par leurs clients (y compris les Fonds).

Indemnisation des investisseurs

Les investissements des Fonds par le biais des échanges Northbound dans le cadre de Stock Connect ne seront pas couverts par l'Investor Compensation Fund de Hong Kong. Le Hong Kong's Investor Compensation Fund a été créé pour indemniser les investisseurs de toute nationalité qui subissent des pertes pécuniaires en raison de la défaillance d'un intermédiaire agréé ou d'une institution financière agréée en rapport avec des produits négociés en bourse à Hong Kong. Étant donné que les cas de défaut dans les échanges Northbound via Stock Connect ne concernent pas les produits cotés ou négociés à la SEHK ou à la Hong Kong Futures Exchange Limited, ils ne seront pas couverts par l'Investor Compensation Fund.

D'autre part, étant donné que les Fonds effectuent des échanges Northbound par l'intermédiaire de courtiers en valeurs mobilières à Hong Kong, mais pas en RPC, ils ne sont donc pas protégés par le China Securities Investor Protection Fund en RPC.

Frais de négociation

Outre le paiement des frais de négociation et des droits de timbre liés à la négociation d'actions chinoises de catégorie A, les Fonds peuvent être soumis à de nouveaux frais de portefeuille, à l'impôt sur les dividendes et à l'impôt sur les revenus provenant de transferts d'actions qui doivent encore être déterminés par les autorités compétentes.

Risque lié à la réglementation

Les règles de Stock Connect sont des réglementations départementales ayant un effet juridique en RPC. Toutefois, l'application de ces règles n'a pas été testée et rien ne garantit que les tribunaux chinois reconnaîtront ces règles, par exemple dans les procédures de liquidation des sociétés chinoises.

Stock Connect est de nature inédite et est soumis aux réglementations promulguées par les autorités réglementaires et aux règles de mise en œuvre établies par les bourses de la RPC et de Hong Kong. De plus, de nouveaux règlements peuvent être promulgués de temps à autre par les organismes de réglementation relativement aux opérations et à l'application des lois transfrontalières relativement aux opérations transfrontalières dans le cadre de Stock Connect.

Le règlement n'a pas encore été mis à l'essai et il n'y a aucune certitude quant à la façon dont il sera appliqué. De plus, la réglementation actuelle est sujette à changement. Rien ne garantit que Stock Connect ne sera pas supprimé. Les Fonds peuvent être affectés de manière négative par ces changements.

Fiscalité

Le 14 novembre 2014, le Ministère des Finances, l'Etat de l'Administration Fiscale et la CSRC ont publié conjointement un avis relatif à la règle d'imposition sur Shanghai - Hong Kong Stock Connect en vertu du Caishui 2014 No.81 (« Avis No.81 »). En vertu de l'Avis n° 81, l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés seront temporairement exonérés sur les gains réalisés par et les investisseurs de Hong Kong ou étrangers (y compris les Fonds) lors de la négociation des actions chinoises de catégorie A via Shanghai - Hong Kong Stock Connect, à compter du 17 novembre 2014. Toutefois, les investisseurs de Hong Kong et étrangers sont tenus de payer un impôt sur les dividendes et/ou les actions gratuites au taux de 10% qui sera retenu et payé à l'autorité compétente par les sociétés cotées.

Toutefois, l'exemption peut être modifiée, supprimée ou révoquée à l'avenir. Dans un tel cas, un passif d'impôt prospectif rétroactif pourrait survenir. Il existe également un risque que les autorités fiscales de la Chine continentale cherchent à percevoir l'impôt sur une base rétrospective, sans donner aucun avertissement préalable. Si un tel impôt devait être perçu, l'obligation fiscale serait à la charge des Fonds. Toutefois, ce passif peut être atténué aux termes d'une convention fiscale applicable.

Rapport annuel

MANDARINE

Risque lié aux produits dérivés:

Dans la mesure où le Fonds peut investir sur des instruments dérivés, la valeur liquidative du fonds peut être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le Fonds est exposé.

Risque de change :

Il s'agit du risque de fluctuation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus en portefeuille. Le Fonds pourra détenir, en direct ou via des OPCVM ou des FIA, des titres libellés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du Fonds ; de ce fait, les fluctuations des taux de change pourraient entraîner la baisse de la valeur liquidative. Le risque de change pourra être couvert par le biais d'instruments dérivés.

Risque de liquidité :

Il représente la baisse de prix que le Fonds devrait potentiellement accepter pour pouvoir vendre certains actifs sur lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Risque de conservation :

Les titres du Fonds sont généralement inscrits au bilan du dépositaire ou de son sous-dépositaire au profit des investisseurs du Fonds et ne sont généralement pas combinés aux actifs du dépositaire ou du sous-dépositaire. Cela offre une protection aux titres du Fonds en cas d'insolvabilité du dépositaire ou de son sous-dépositaire. Cependant, un risque pourrait se présenter sur certains marchés où la ségrégation n'est pas possible et où les titres sont combinés aux actifs du sous-dépositaire ou regroupés avec les titres d'autres clients du sous-dépositaire (ex: Chine, Inde, ...).

Et accessoirement au risque suivant :

Risque de contrepartie :

Le Fonds est exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme. Les contrats portant sur ces instruments financiers peuvent être conclus avec un ou plusieurs établissements de crédit n'étant pas en mesure d'honorer leur engagement au titre desdits instruments. L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Durée de placement recommandée :

Supérieure à 5 ans

Affectation du résultat :

FCP de capitalisation pour les parts I, M, R et F

Changements intéressant l'OPCVM intervenus en 2020 :

- Septembre 2020 : création des classes de parts R CHFH / I CHFH / F CHFH

Décembre 2020 : création des classes de parts R USDH / I USDH / F USDH

Changements à intervenir en 2021 :

Le 31 mars 2021, le FCP Mandarine Global Transition sera fusionné par absorption dans le Compartiment Mandarine Global Transition de la SICAV de droit luxembourgeois Mandarine Funds.

Classification SFDR (applicable à compter du 10 mars 2021

Le Fonds a pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR; il est soumis aux exigences de publication d'informations dudit article 9.

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion de l'OPC est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui

concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

L'investissement durable correspond à un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le

personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Le risque en matière de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Il est à noter que ce risque se comprend donc comme une catégorie spécifique de risque financier (mesuré par son impact négatif potentiel sur le rendement du portefeuille).

La prise en compte du risque de durabilité se manifeste principalement de la manière suivante dans la mise en œuvre de la gestion du portefeuille :

- Comme tout autre risque pesant potentiellement sur le rendement du portefeuille, le risque de durabilité est pris en considération par la gestion avant acquisition d'un titre et tout au long de l'investissement. Pour ce faire, la gestion peut s'appuyer notamment sur l'expertise de l'équipe d'analystes ESG de Mandarine Gestion.
- Un indicateur synthétique de risque de durabilité (ISRD) a été développé et est utilisé pour mesurer l'exposition de chaque portefeuille au risque de durabilité. Des limites sont données au Fonds sur la base de cet indicateur et peuvent nécessiter des ajustements du portefeuille en cas de dépassement.
- Des listes d'exclusion sont maintenues par les équipes de risque et d'analyse ESG dont l'objet est d'interdire l'achat de titres présentant un risque de durabilité particulièrement élevé. En particulier, les émetteurs faisant l'objet de controverses graves peuvent être mis sous surveillance ou interdits à l'investissement.

L'exposition du Fonds au risque de durabilité est mesurée par une échelle de risque allant de 1 à 5 (du risque négligeable au risque sévère), basée sur le niveau d'ISRD calculé pour le Fonds.

A la date de rédaction des suivantes, le Fonds présente, selon l'analyse de la Société de Gestion, une exposition au risque de durabilité de niveau 2 correspondant à un risque faible. L'indicateur ISRD est suivi par la société de gestion est susceptible de constants ajustements.

Classification AMF 2020-03

Il ressort de l'analyse effectuée de la Position recommandation AMF Doc 2020-03 en sa version du 27 juillet 2020 que le fonds ressortira en #2 approche significativement engageante.

Commissaire aux comptes

Représenté par Monsieur Frédéric SELLAM, commissaire aux comptes

Rapport annuel



PERFORMANCE

Le présent rapport annuel a trait à l'exercice 2020 écoulé ayant débuté le 28 janvier 2020 (date de la première VNI) et clôturée le 31 décembre 2020.

Mandarine Global Transition	Part R	Part I	Part M	Part F
Performance 2020	43,42%	44,85%	45,25%	44,70%
28/01/2020	100€	1000€	1000€	100€
31/12/2020	143,42€	1448,48€	1452,52 €	144,7€

Mandarine Global Transition	Part RCH	Part ICH	Part FCH
Performance 2020	26,52%	27,18%	26,99%
11/08/2020	100€	1000€	100€
31/12/2020	126,52 CHF	1271,78CHF	126,99CHF

Mandarine Global	Part R USDH	Part I	Part F
Transition		USDH	USDH
Performance 2020	9,36%	9,14%	9,21%
20/11/2020	100€	1000€	100€
31/12/2020	109,36 \$	1091,38\$	109,21\$

Performance de l'indicateur de référence MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (all countries world index) : 4,06%

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs.

ELIGIBILITE PEA

Le Fonds Mandarine Global Transition n'est pas éligible au PFA

COMMENTAIRE ECONOMIQUE

Les marchés actions ont terminé l'année 2020 en hausse, après la forte baisse observée suite au début de la crise sanitaire liée à la COVID-19. L'activité économique a été fortement impactée par les mesures de restriction imposées pour atténuer la propagation du virus, notamment les industries du voyage et du loisir, de l'hospitalité et des transports qui ont été les plus affectés. Selon les dernières estimations du FMI publiées en octobre 2020, le PIB mondial devrait clôturer 2020 sur une baisse de 4,4%.

Les politiques monétaires et fiscales accommodantes en conjonction avec des plans de relance robustes annoncés par les gouvernements ont apaisé les craintes d'une crise économique inédite. Par exemple, les États-Unis ont annoncé en 2020 des mesures fiscales importantes comme le 'Coronavirus Aid, Relief and Economy Security Act', le 'Paycheck Protection Program and Health Care Enhancement Act' ainsi que le 'Bipartisan Coronavirus Relief and Omnibus Funding Bill', totalisant plus de 3 900 milliards de dollars, soit environ 19% du PIB américain. L'Europe a également approuvé son plan d'un total de 1 800 milliards d'euros financés par le budget de l'Union Européenne et qui envisage une relance résiliente, plus verte et numérique.

Sur le plan politique, l'élection américaine en novembre avec la victoire de Joe Biden aux présidentielles a été l'événement le plus marquant de l'année. L'élection de Joe Biden aura un impact favorable sur la transition climatique, car il a l'ambition de revenir dans les Accords de Paris et de remettre les Etats-Unis sur la route de la transition écologique et énergétique. Après des mois de négociation, le Royaume-Uni et l'Union Européenne ont trouvé fin décembre un accord sur le Brexit et le futur des leurs relations, néanmoins les discussions ne sont pas encore terminées car les services financiers ont été omis des négociations commerciales.

COMMENTAIRE DE GESTION

Performance:

Depuis sa création, le 28 janvier 2020 et jusqu'à la fin d'année, le fonds Mandarine Global Transition a réalisé une performance de 44,09% quand son benchmark, le MSCI ACWI, avançait de 4,06%. Cette bonne performance s'est faite avec un niveau de risque maîtrisé, la volatilité étant de 26,98%, légèrement inférieur à celle de son indice (27,04%). Dans le détail, le fonds affiche une performance de +2,26% au premier semestre, surperformant son indice de 10,85%. Cette surperformance s'accélère au deuxième semestre, le fonds progressant de 40,9% quand son indice progresse de 13,83%. La forte accélération, au deuxième trimestre, des sociétés positionnées sur la transition écologique a néanmoins augmenté la volatilité du fonds, cette dernière ressortant à 15,89% quand l'indice de référence affichait 11,53%.

Exposition thématique:

En termes d'allocation, le fonds bénéficie de sa pondération structurelle en valeurs de la thématique de la transition climatique. Après la baisse observée au premier trimestre 2020, les thématiques présentes dans l'univers d'investissement de Mandarine Global Transition ont rebondi pour afficher une performance boursière très positive en 2020, en particulier au deuxième semestre de l'année.

Pour rappel, notre exposition aux thématiques d'impact pour le climat comprend les énergies renouvelables, les véhicules électriques, les carburants alternatifs tels que l'hydrogène, l'efficacité énergétique, les bâtiments verts, l'économie circulaire, les services pour l'environnement, la consommation responsable, entre autres.

Au sein du fonds, nous avons surpondéré les thématiques liées à la réduction des émissions CO2. Notamment, les énergies renouvelables à travers les entreprises exposées au solaire et à l'éolien, les véhicules électriques, y compris les batteries, et le bâtiment vert et l'efficacité énergétique.

Dans le détail, la mobilité propre, qui affiche une performance boursière d'environ 57% en 2020, peu présente en début d'année dans le portefeuille, a pris une place importante avec l'initiation de Tesla en mars, de Knorr-Bremse en juin et de NIO en octobre. A l'inverse, suite à un beau parcours et une concurrence croissante, la ligne Alfen a été soldée en fin d'année, tout comme Umicore en février suite à la réémergence de batteries LFP et le risque concurrentiel des cathodes produits par des acteurs asiatiques.

Au premier semestre de l'année, l'exposition aux utilities dans la thématique des énergies renouvelables a été réduite au profit de sociétés de bien d'équipement dans la thématique du monde bas carbone telles que l'efficacité énergétique de l'industrie et des bâtiments vers. Par ailleurs, nous avons soldé notre position dans Verbund, opérateur de centrales hydroélectriques en Autriche, et avons initié une ligne dans Ameresco, fournisseurs de solutions d'efficacité énergétique aux États-Linis

Au deuxième semestre, nous avons augmenté notre exposition aux nouvelles énergies. Nous sommes revenus sur la thématique des énergies renouvelables en privilégiant les fournisseurs d'équipements, telles que le producteur chinois de panneaux solaires à haut rendement, Longi, et le producteur chinois de turbines éoliennes, Goldwind. Nous avons également renforcé notre poids dans la thématique des carburants alternatifs, qui comprend l'hydrogène et le biodiesel, on citera le producteur de électrolyseurs ITM, le producteur de piles à combustible Plug Power et le producteur de biodiesel Darling. En revanche, nous avons réduit notre poids dans le thème d'utilisation de ressources naturelles comme le traitement d'eau et de l'économie circulaire, par ailleurs nous avons soldé notre position dans Beijing Enterprises Water.

Contributeurs:

Sans surprise, les sociétés exposées aux énergies solaires et aux véhicules électriques sont celles qui ont le mieux contribué à la performance sur l'année 2020. Dans le domaine solaire, nous pouvons par exemple citer Enphase, fournisseur de micro-

Rapport annuel

onduleurs pour panneaux solaires, qui contribue à hauteur de 3,73% ou encore Xinyi, fournisseur de verre pour panneaux solaires, qui contribue pour 2,34%. Concernant les véhicules électriques, Tesla contribue pour 2,14% et CATL (fournisseur de batteries) pour 2,32%. Ces quatre sociétés, qui ont pourtant affiché un parcours impressionnant sur 2020, ne contribuent qu'à un quart de la performance du fonds, ce qui démontre une bonne diversification du portefeuille.

Concernant les contributeurs négatifs, nous pouvons citer Verbund qui a coûté 77bps, ligne qui a été soldée suite à la chute du prix du contrat CO2 au début de la crise de la COVID, ainsi que Central Japan Railway qui a coûté 72bps, cette dernière ayant souffert de l'annulation des Jeux Olympiques de Tokyo de 2020 et l'incertitude quant à son report en plus de la baisse de la fréquentation des trains.

Géographie:

Concernant l'exposition géographique, la part de la Zone Euro a diminué tout au long de l'année, passant de 54,91% à 41,49%. Cette diminution s'est faite principalement au profit du Japon et de la Chine. Concernant la Chine, dont le poids a doublé à 12,86% à fin 2020, cela s'explique par un moindre impact de la crise de la COVID sur l'économie par rapport au reste du monde et une accélération de sa transition énergétique vers une économie décarbonée, ce qui nous a conduit à chercher des acteurs locaux à l'image de Xinyi Solar (producteur de verre pour les panneaux solaires) et CATL (producteur de batteries). Concernant le renforcement du Japon, l'expansion des multiples en Europe nous a incité à chercher des acteurs équivalents et aux mêmes perspectives, mais dans une géographie moins demandée des investisseurs.

PERSPECTIVES 2021

2021 a commencé avec une tonalité positive, l'approbation du vaccin contre la COVID-19 en fin d'année dernière et le début des campagnes de vaccination donnent de la visibilité quant à l'évolution de la crise sanitaire. De plus, après la forte contraction au deuxième trimestre 2020, l'activité économique a fortement rebondi au long du deuxième semestre, tendance qui devrait se poursuivre cette année avec l'allègement des mesures de confinement et la réouverture des économies, même si la récupération risque de ne pas être linéaire.

Les indicateurs avancés tels que le Global PMI Composite Output Index, qui est resté proche du plus haut de deux ans dans la lecture de décembre, montrent que le taux d'expansion économique mondiale est resté solide à fin 2020. Cet optimisme s'affiche également dans la perspective de croissance des BPA en 2021 des entreprises composant le portefeuille MGT, qui est attendue proche de 25%.

Les niveaux de valorisation étant devenus très exigeants à fin 2020, surveiller les différentes technologies ainsi que l'atteinte des objectifs attendus par le marché sera primordiale pour cette année à venir.

Impact de la crise sanitaire liée au Coronavirus

A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'épidémie de COVID-19 a touché le monde entier et continue de s'étendre sous la forme de multiples variants provenant de pays différents (Royaume-Uni, Brésil, Afrique du sud). Les répercussions sanitaires, économiques et sociales de cette crise sont sans précédents.

La plupart des pays du monde s'efforcent de gérer cette crise sanitaire en appliquant une batterie de mesures plus ou moins contraignantes. Certains pays procèdent à des reconfinements ponctuels en fonction des pics de circulation du virus et de contaminations au sein de leur population. D'autres pays appliquent des mesures de couvre-feu. Nombreux sont les pays appliquant des mesures de restriction de circulation (avion, train, bateau, voiture). En France, la population a été astreinte à un second couvre-feu à la fin de l'année 2020 puis à des mesures de couvre-feu toujours en vigueur au jour de la rédaction du présent rapport. De nombreux commerces et lieux de restauration/culturels demeurent fermés et le recours au télétravail généralisé.



Un espoir est toutefois né durant cette période de crise : la vaccination. Plusieurs entreprises et laboratoires pharmaceutiques ont développé des vaccins et obtenu la validation d'autorités de santé de nombreux pays. Des campagnes de vaccination sont d'ores et déjà lancées dans plusieurs pays dont la France laissant espérer une reprise globale de l'activité économique au fur et à mesure que la couverture vaccinale augmente.

Sur le plan boursier, les marchés actions ont malgré tout affiché des performances positives au titre de l'année 2020. Bien que les marchés actions aient connu une très forte baisse pendant le 1er confinement, un rebond a été rendu possible grâce aux politiques accommodantes des Banques centrales et aux mesures de soutien à l'économie proposées par les Etats dont la France (prêts garantis par l'état, financement du chômage, etc).

Au cours de l'exercice sous revue, l'ensemble des fonds ont été impactés par la crise du Covid-19.

Nous n'avons qu'une certitude celle annoncée par le Président Macron, « Le jour d'après, ce ne sera pas un retour au jour d'avant ».

Hegel dans son ouvrage *Leçons sur la philosophie de l'histoire* estime qu'« on recommande aux rois, aux hommes d'Etat, aux peuples de s'instruire principalement par l'expérience de l'histoire. Mais l'expérience et l'histoire nous enseignent que peuples et gouvernements n'ont rien appris de l'histoire, qu'ils n'ont jamais agi suivant les maximes qu'on aurait pu en tirer. ».

Peut-être d'aucuns, le regard rivé à l'événement, plus soucieux d'anecdotes que d'analyses, se morfondent-ils dans un monde actuel auquel ils ne prêtent que grisaille et immobilisme. Optimistes, nous nous projetons dans l'avenir.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément aux dispositions de l'article 321-122 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est tenu à la disposition des porteurs de parts. Ce rapport est également consultable sur le site Internet de la société de gestion : www.mandarine-gestion.com

INFORMATION RELATIVE AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION

Conformément aux dispositions de l'article 321-131 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous vous informons qu'au cours de la période sous revue Mandarine Global Transition n'a pas été investi en OPCVM gérés par Mandarine Gestion.

INFORMATION RELATIVE A LA POLITIQUE DE VOTE

Conformément aux dispositions de l'article L533-22-1 du Code monétaire et financier, la politique d'engagement actionnarial, la politique de vote et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles Mandarine Gestion a exercé ses droits de vote sont accessibles sur le site de la société de gestion : www.mandarine-gestion.com

INFORMATION RELATIVE A LA SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Catégorisation de la société de gestion :

Mandarine Gestion a choisi de se considérer comme « client professionnel » et demande aux intermédiaires (brokers) de la catégoriser ainsi, ce qui leur impose l'obligation de « meilleure exécution » (« best execution ») à l'égard de notre société.

Rapport annuel

<u>Critères de sélection des meilleures intermédiaires en charge de l'exécution :</u>

Dans le cadre de sa procédure de « best selection », Mandarine Gestion a retenu quatre facteurs clés pour sélectionner et apprécier les meilleurs intermédiaires en charge de l'exécution afin de permettre *in fine* la meilleure exécution :

- Probabilité et rapidité d'exécution
- Prix d'exécution
- Accès à la liquidité (blocs, intérêts, contrepartie ...)
- Qualité d'exécution (en ce inclus le post trade et le reporting)

Ces critères reposent sur une analyse qualitative, une analyse quantitative et sur une notation technique du middle office.

<u>Critère n°1 : Aspects qualitatifs :</u> prix total de la transaction ; accès aux lieux d'exécution permettant régulièrement de réaliser la meilleure exécution ; connectivité ; technologie de marché ; accès direct au marché, ...

<u>Critère n°2: Aspect quantitatif: la mesure de performance d'exécution – TCA:</u>

Mesure de performance moyenne d'exécution (Trading Cost Analysis): l'ensemble des opérations traitées sur une période de sélection est mesuré et comparé aux benchmarks définis (IS-TWAP, VWAP ...)

<u>Critère n°3 : Notation middle office : qualité des confirmations ;</u> qualité des dénouements ; gestion des suspens ; ...

Modalités et fréquence de sélection des intermédiaires de marchés (Brokers) - Brokers review.

Rôle du Comité Broker: Chaque semestre, la société de gestion passe en revue les brokers sélectionnés au titre du semestre précédent au regard des trois critères ci-dessus mentionnés et décide des nouveaux brokers qui intégreront la liste des brokers sélectionnés pour le semestre suivant.

Ainsi, le Comité Broker est en charge : (i) de sélectionner les nouveaux brokers et (ii) de noter les brokers au regard des trois critères.

Pour plus d'information : www.mandarine-gestion.com

METHODOLOGIE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le calcul du risque global est effectué selon la méthode de l'engagement « *Commitment Approach* » selon la méthodologie du guide CESR/ 10-788 reprise dans l'instruction AMF 2011-15.

INFORMATION SUR LA PRISE EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DES CRITERES ESG

Disclaimer

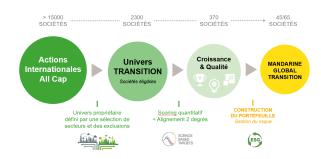
Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que son investissement dans le Fonds a pour objectif de contribuer au financement de la transition écologique et énergétique mais qu'il ne génère pas d'impacts directs positifs sur l'environnement et la société

De même la mesure extra-financière comporte d'importantes non limitative méthodologiques et liées à l'accès aux données telles que décrites dans le prospectus.



Prise en compte du changement climatique et de la transition énergétique dans la construction du portefeuille

La stratégie d'investissement repose sur une sélection d'actions d'entreprises impliquées dans des thématiques ou des secteurs d'activité liés au développement durable et à l'environnement et, plus spécifiquement, à la transition énergétique et écologique.



L'analyse de l'éligibilité des sociétés s'établit tout d'abord par son exposition de chiffre d'affaires aux 8 éco-activités du label Greenfin (ci-dessous), sans dépasser le seuil de 5% du chiffre d'affaire dans des activités telles que le nucléaire ou l'exploration/exploitation de combustibles fossiles.

Eco-activités du label Greenfin :

- · Energie;
- Bâtiment :
- Gestion des déchets et lutte contre la pollution ;
- Industrie :
- Transports propres;
- Technologies de l'information et de la communication ;
- Agriculture et forêts ;
- · Adaptation au changement climatique

Dans ce cadre, l'actif du fonds sera composé :

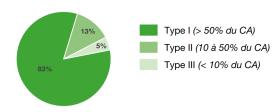
- à 50% minimum de l'actif net dans les entreprises de Type I -"Part Verte élevée" (celles réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités, telles que définies par la nomenclature retenue);
- à 50% maximum de l'actif net dans les entreprises de Type II
- "Part Verte modérée" (celles réalisant de 10% à 50% exclu de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités);
- à 20% maximum de l'actif net dans les entreprises de Type III
- "Diversification" (celles réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les Eco-Activités).

Mesure comparative de la répartition des émetteurs du portefeuille du Fonds et de son indice de référence suivant la typologie « GreenFin » (répartition du portefeuille du Fonds entre les émetteurs du types I, II, III)

Tout au long de l'année 2020, le fonds a respecté ses objectifs de répartition de l'actif en fonction de la typologie Greenfin. Au 31/12/2020, la répartition était la suivante :

Intensité Greenfin

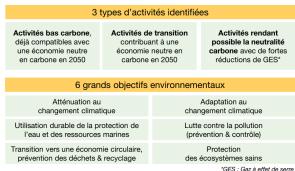
Répartition du portefeuille selon la part du chiffre d'affaires des entreprises lié aux éco-activités définies par le label Greenfin (Taux de couverture : Fonds 100%)



Rapport annuel

Mesure comparative de la « part verte » du Fonds et de son Indice de Référence suivant la « Taxonomie »

La part verte du portefeuille correspond au pourcentage de chiffre d'affaires des sociétés éligible à la taxonomie européenne. Cette taxonomie verte décrit les critères pour orienter la finance vers des activités climato-compatibles. 3 types d'activités et 6 grands objectifs environnementaux sont identifiées :

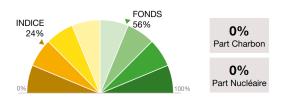


Une activité est définie comme verte lorsqu'elle contribue de façon substantielle à un des 6 objectifs sans nuire de façon significative à un autre des objectifs, et lorsqu'elle est conforme à des garanties sociales minimales et aux critères de sélection.

Nous avons noté que structurellement en 2020, le fonds était davantage exposé à la taxonomie européenne (part verte) que son indice de référence. Au 31/12/2020, la comparaison était la suivante :

Part Verte

% moyen du chiffre d'affaires des entreprises éligible à la taxonomie verte européenne (Taux de couverture : Fonds 88% / Indice 95%)



Mesure d'alignement +2°C accord de Paris et température de portefeuille

L'initiative Science Based Targets (SBT) permet aux entreprises de définir et de soumettre leurs objectifs de réduction de gaz à effet de serre (Scopes 1 et 2 + Scope 3 si celui-ci représente plus de 40% des émissions) dans le but de respecter l'Accord de Paris sur le climat (signé en 2015), qui a pour objectif de limiter le réchauffement climatique en dessous de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle et de poursuivre les efforts pour le limiter à 1.5°C. Plus de 900 entreprises à travers le monde ont déjà soumis leur scénario au SBT. La liste est accessible sur le site https://sciencebasedtargets.org/companiestaking-action.

Tout au long de l'année, le fonds comportait plus d'entreprises ayant ratifié le SBTi par rapport à son indice de référence. Au 31/12/2020, le pourcentage d'entreprise ayant ratifié les SBTi dans le portefeuille était supérieur à celui des entreprises de l'indice :

Scénario d'alignement 2°C

% des entreprises ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement 2°C de l'Accord de Paris



MANDARINE GLOBAL TRANSITION

32%

INDICE

9%



La température de portefeuille et de son indice, mesurée en hausse de la température d'ici 2100 par rapport à l'ère préindustrielle et à partir des données fournies par Trucost, nous avons observé que tout au long de l'année, la température du portefeuille était en-dessous de celle de son indice de référence. Au 31/12/2020, le biais est positif pour le fonds par rapport à son indice :

▶ Température

Trajectoire d'alignement actuelle des investissements (Taux de couverture : Fonds 58%/ Indice 83%)

MANDARINE GLOBAL TRANSITION

	0.2027.12 11.0 11.01.1101		
<1,5°C	1,5 - 2°C	2 - 3°C	> 3°C
INDICE			
<1,5°C	1,5 - 2°C	2 - 3°C	> 3°C

RECOURS A DES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

L'OPCVM n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE au cours de l'exercice sous revue.

POLITIQUE DE REMUNERATION

Le profil de risques des OPC et les caractéristiques de Mandarine Gestion en tant que GFIA et GOPCVM justifient une mise en œuvre proportionnée des principes de rémunération issus de la directive n°2011/65/UE et de la Directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 modifiant la directive 2009/65/CE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), pour ce qui est des fonctions de dépositaire, des politiques de rémunération et des sanctions.

Mandarine Gestion dispose de politiques et des pratiques de rémunération compatibles avec une gestion saine et efficace des risques qui ne favorise et n'encourage pas une prise de risque excessive et incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents réglementaires des OPC, à savoir tant les FIA que les OPCVM pour lesquels elle agit en qualité de société de gestion.

Ces politiques et pratiques en termes de rémunération se déclinent au niveau des différentes catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle et tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risque des gestionnaires, des OPCVM ou des FIA qu'ils gèrent. Ces politiques et pratiques en termes de rémunération sont adaptées à la taille à l'organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité des activités de Mandarine Gestion.

La rémunération du personnel de Mandarine Gestion se décline selon les composantes suivantes :

D'une part, une rémunération fixe dont le quantum est fixé aux salaires du marché. Il est vérifié que la rémunération fixe est en ligne avec le marché au travers d'études de salaires ou de benchmarking avec les sociétés concurrentes. Cette rémunération est intuitu personae et est précisé dans le contrat de travail de chaque collaborateur. Cette rémunération fixe est essentiellement la mesure de la convention collective à laquelle adhère la société de gestion et est cohérente avec les niveaux observés de rémunérations dans la gestion d'actifs en fonction

Rapport annuel

des postes occupés. Cette rémunération fixe peut être révisée. Les principaux indicateurs de révision portent sur l'efficacité dans la réalisation des tâches et missions confiées et ou les évolutions du marché du travail ou de l'inflation.

D'autre part, une rémunération variable dont le quantum vient compléter le montant de la rémunération fixe. Son quantum est fonction de la réalisation des objectifs de la société (VSTR « Vision, Stratégies, Tactiques, Résultats) et des objectifs individuels. Aucune rémunération variable n'est garantie, sauf dans le cadre d'une nouvelle embauche et exclusivement pour la première année sans aucune tacite reconduction (Cette pratique n'est en aucun cas généralisée). L'attribution d'une rémunération variable est conditionnée en tout état de cause à la situation financière de la société de gestion et à la participation du salarié au développement de la société. Mandarine Gestion peut octroyer un complément de rémunération par le biais de primes discrétionnaires déterminées en fonction de critères aucunement lié à la performance des OPC gérés ou à la prise de risques. L'attribution d'une rémunération variable est discrétionnaire et ne dépend d'aucune formule quantitative préétablie. Enfin, un accord d'intéressement et un accord de participation ont été mis en place pour une durée de 3 ans, renouvelable d'une année sur l'autre par tacite reconduction. Concernant les autres avantages assimilables : Au 31 décembre 2020, aucune forme de rémunération en nature (Voiture de fonction, frais d'essences...) n'est octroyée aux salariés de la Société de gestion. La politique de rémunération sera mise à jour si la Société de Gestion venait à octroyer un avantage en nature aux salariés. Toutefois, la société de gestion pourra rembourser à l'Euro les frais de débours professionnels des collaborateurs (taxis, restaurants...) sous la forme d'une note de frais validée par le Directeur Général Délégué. Il se pourrait qu'à l'occasion départ d'un salarié (Rupture conventionnelle, licenciement...), le collaborateur perçoive des indemnités dans les conditions fixées par le code du travail et la convention collective applicable au sein de la Société de Gestion. Cette indemnité ne sera pas détaillée dans le présent document car il n'est en aucun cas lié aux travaux effectués par le collaborateur mais reste couvert par des obligations du droit du travail et de la convention collective. Dans un souci de préserver l'intérêt des porteurs, La Société de Gestion n'a pas vocation à rémunérer ses collaborateurs sous un mécanisme de « Carried Interest ». Les FIA gérés par la Société de Gestion n'offrent pas de parts de « Carried Interest » aux gérants et/ou collaborateurs de la SGP. Ce type de rémunération est donc exclu de la présente politique de rémunération de Mandarine Gestion.

Ainsi au titre de la Directive 2011/61/UE de niveau I (art. 13 et annexe II) du 8 juin 2011 dite directive AIMF, du Règlement délégué 231/2013 de niveau II (art. 107) du 19 décembre 2012, des Orientations de l'ESMA sur les politiques de rémunération des gestionnaires de FIA du 3 juillet 2013, et au titre de la Directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 modifiant la directive 2009/65/CE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), pour ce qui est des fonctions de dépositaire, des politiques de rémunération et des sanctions, des orientations ESMA du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575 - Guidelines on sound remuneration policies under the UCITS Directive) ainsi que des dispositions telles qu'issues des textes nationaux de transpositions tels qu'applicables sur le territoire de la République Française (à savoir notamment l'art. L.533-22-2 CMF et les articles art. 319-10 et 319-11 RG AMF ainsi que de la Position AMF n°2013-11 les politiques de rémunération applicables aux gestionnaires de FIA et du guide AMF intitulé « Guide OPCVM V pour les sociétés de gestion »), il ressort que le montant total des rémunérations brutes pour l'exercice 2020 ayant débuté le 1er janvier 2020 et s'étant clôturé le 31 décembre 2020 du personnel de la société de gestion Mandarine Gestion ressort à 5.518 Keuros, ce montant se ventilant en 3.564 keuros au titre des rémunérations fixes et en 1.953 keuros au titre des rémunérations variables concernant ledit exercice ; ces montants concernent 41 bénéficiaires, les rémunérations



variables seront quant à elles versées au cours des exercices suivants l'exercice sous revue. Concernant le personnel listé à l'article 533-22-2 du CMF, soit 23 personnes sur les 41 personnes, les rémunérations se ventilent à raison de 2.675 keuros pour la partie fixe et à raison de 1.827 keuros concernant la partie variable. Il est à noter qu'aucune rémunération du type de celle correspondant à un pourcentage de la performance réalisée par un fonds d'investissements attribué à ses dirigeants (« Carried Interests ») a été versée par l'OPC ou l'un quelconques des OPC dont la société de gestion assure les fonctions de gestionnaire au cours de l'exercice sous revue. De facon complémentaire, il est à noter d'une part que la rémunération fixe ainsi que variable telles que mentionnées cidessus concerne 41 bénéficiaires qui constituent le personnel de la société de gestion, 23 appartiennent à la liste de bénéficiaires énoncés à l'article L. 533-22-2 du CMF.

D'autre part, ces rémunérations ont trait aux rémunérations de collaborateurs qui sont concernés tant par la gestion de FIA que d'OPCVM.

COMPTE RENDU DES PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

Principal achat: PLUG POWER INC 621 288,07€

Principale vente : ESSENTIAL UTILITIES INC -875 931,41 €

SECURITIES FINANCING TRANSACTION REGULATION (RELATIF AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la règlementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de venteachat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2020



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2020

MANDARINE GLOBAL TRANSITION

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion MANDARINE GESTION 40, avenue George V 75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MANDARINE GLOBAL TRANSITION relatifs à l'exercice de 11 mois et 3 jours clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 28/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr



Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit Frédéric SELLAM

Bilan actif

	Exercice 31/12/2020
Immobilisations Nettes	
Dépôts	
Instruments financiers	66,218,933.15
Actions et valeurs assimilées	66,218,933.15
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	66,218,933.15
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres d'organismes de placement collectif	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	
Autres organismes non européens	
Opérations temporaires sur titres	
Créances représentatives de titre reçus en pension	
Créances représentatives de titres prêtés	
Titres empruntés	
Titres donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Instruments financiers à terme	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	
Autres opérations	
Autres Actifs : Loans	
Autres instruments financiers	
Créances	4,588,093.57
Opérations de change à terme de devises	4,037,365.22
Autres	550,728.35
Comptes financiers	2,785,065.32
Liquidités	2,785,065.32
TOTAL DE L'ACTIF	73,592,092.04

Bilan passif

	Exercice 31/12/2020
Capitaux propres	
Capital	69,038,610.12
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	
Report à nouveau (a)	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	155,655.84
Résultat de l'exercice (a,b)	-89,398.42
Total capitaux propres	
(= Montant représentatif de l'actif net)	69,104,867.54
Instruments financiers	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	
Dettes représentatives de titres empruntés	
Autres opérations temporaires	
Instruments financiers à terme	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	
Autres opérations	
Dettes	4,487,224.50
Opérations de change à terme de devises	4,032,229.03
Autres	454,995.47
Comptes financiers	
Concours bancaires courants	
Emprunts	
TOTAL DU PASSIF	73,592,092.04

⁽a) Y compris comptes de régularisations.(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice
	31/12/2020
Opérations de couverture	
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagements de gré à gré	
Autres engagements	
Autres opérations	
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagements de gré à gré	
Autres engagements	

Compte de résultat

	Exercice 31/12/2020
Produits sur opérations financières	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	121,625.60
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1.66
Autres produits financiers	-
TOTALI	121,627.26
Charges sur opérations financières	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur dettes financières	-5,357.85
Autres charges financières	-
TOTAL II	-5,357.85
Résultat sur opérations financières (I + II)	116,269.41
Autres produits (III)	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-198,993.39
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	-82,723.98
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-6,674.44
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	-89,398.42

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

L'exercice a été d'une durée exceptionnelle de 11 mois et 3 jours.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Frais de gestion financière

- 0.90% TTC maximum pour la part I (EUR,CHF,USD)
- 1.95% TTC maximum pour la part R (EUR,CHF,USD)
- 1.00% TTC maximum pour la part F (EUR,CHF,USD)
- 0.60% TTC maximum pour la part M

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais administratifs externes à la société de gestion

- 0.10% TTC maximum de l'actif net pour la part I (EUR,CHF,USD)
- 0.10% TTC maximum de l'actif net pour la part R (EUR,CHF,USD)
- 0.10% TTC maximum de l'actif net pour la part F (EUR, CHF, USD)
- 0.10% TTC maximum de l'actif net pour la part M

Commission de surperformance

15% de la surperformance au-delà du MSCI ACWI Net Total Return EUR Index

La commission de surperformance correspond à des frais variables. La période de calcul de la commission de surperformance est l'exercice du Fonds. A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du Fonds est définie comme la différence positive e ntre l'actif net du Fonds avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant la performance de l'indicateur de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 15% TTC de la performance au-delà de l'indice MSCI ACWI Net Total Return EUR Index – dividendes réinvestis, fait l'objet d'une provision ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante. Une telle provision ne peut être passée qu'à condition que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance soit supérieure à la valeur liquidative de début d'exercice. En cas de rachats, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est perçue par la société de gestion. Hormis les rachats, la commission de surperformance est perçue par la société de gestion à la date de clôture de chaque période de calcul. Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la société de gestion.

La société de gestion a décidé d'interrompre le calcul des frais variables au 31/05/2020 et de réinitialiser le tableau à compter du 31/12/2020.

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part R

Capitalisation pour la part F

Capitalisation pour la part I

Capitalisation pour la part M

Capitalisation pour la part R (CHFH)

Capitalisation pour la part F (CHFH)

Capitalisation pour la part I (CHFH)

Capitalisation pour la part R (USDH)

Capitalisation pour la part F (USDH)

Capitalisation pour la part I (USDH)

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part R

Capitalisation pour la part F

Capitalisation pour la part I

Capitalisation pour la part M

Capitalisation pour la part R (CHFH)

Capitalisation pour la part F (CHFH)

Capitalisation pour la part I (CHFH)

Capitalisation pour la part R (USDH)

Capitalisation pour la part F (USDH)

Capitalisation pour la part I (USDH)

Changements affectant le fonds

20/11/20 : création de parts : 1er VL le 23/11/2020

Part R (USDH)

Part F (USDH)

Part I (USDH)

24/08/20: Créations de 3 nouvelles parts: 1er VL le 24/08/2020

Part R (CHFH)

Part F (CHFH)

Part I (CHFH)

Evolution de l'actif net

	Exercice 31/12/2020
Actif net en début d'exercice	-
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	63,824,349.52
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-7,905,971.02
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1,586,525.83
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-404,711.04
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	
Frais de transaction	-136,425.65
Différences de change	-136,689.83
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	12,360,513.71
Différence d'estimation exercice N	12,360,513.71
Différence d'estimation exercice N-1	
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	
Différence d'estimation exercice N	
Différence d'estimation exercice N-1	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-82,723.98
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-
Autres éléments	-
Actif net en fin d'exercice	69,104,867.54

	Exercice 31/12/2020
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

 $^{(\}sp{*})$ Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

	Exercice 31/12/2020
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe R (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	105,484.4977
Nombre de titres rachetés	7,792.5669
Catégorie de classe F (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	20,827.9420
Nombre de titres rachetés	1,555.1002
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	27,636.4699
Nombre de titres rachetés	4,206.6590
Catégorie de classe M (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	10,375.0000
Nombre de titres rachetés	500.0000
Catégorie de classe R (CHFH) (Devise: CHF)	
Nombre de titres émis	10,065.00
Nombre de titres rachetés	1,140.00
Catégorie de classe F (CHFH) (Devise: CHF)	
Nombre de titres émis	300.00
Nombre de titres rachetés	
Catégorie de classe I (CHFH) (Devise: CHF)	
Nombre de titres émis	2,075.00
Nombre de titres rachetés	310.00
Catégorie de classe R (USDH) (Devise: USD)	
Nombre de titres émis	6,300.000000
Nombre de titres rachetés	500.000000
Catégorie de classe F (USDH) (Devise: USD)	
Nombre de titres émis	2,700.000000
Nombre de titres rachetés	
Catégorie de classe I (USDH) (Devise: USD)	
Nombre de titres émis	122.000000
Nombre de titres rachetés	-
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	36,800.13
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	

ais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net
		moyen
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	49,833.71	2.05
Commissions de surperformance		-
Autres frais		-
Catégorie de classe F (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	6,760.49	1.10
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	93,122.61	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais		-
Catégorie de classe M (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	40,501.20	0.70
Commissions de surperformance		-
Autres frais		-
Catégorie de classe R (CHFH) (Devise: CHF)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	3,119.24	2.05
Commissions de surperformance		-
Autres frais		-
Catégorie de classe F (CHFH) (Devise: CHF)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	119.07	1.10
Commissions de surperformance		-
Autres frais		-
Catégorie de classe I (CHFH) (Devise: CHF)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	4,794.29	1.00
Commissions de surperformance		-
Autres frais		-
Catégorie de classe R (USDH) (Devise: USD)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	495.20	2.05
Commissions de surperformance		-
Autres frais		-

	Exercice 31/12/2020	
Catégorie de classe F (USDH) (Devise: USD)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	163.22	1.10
Commissions de surperformance		
Autres frais		
Catégorie de classe I (USDH) (Devise: USD)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	84.36	1.00
Commissions de surperformance		
Autres frais		
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)		

^(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/12/2020
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	4,037,365.22
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	541,828.52
Coupons à recevoir	8,899.83
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	4,032,229.03
Frais et charges non encore payés	76,721.78
Autres créditeurs divers	378,273.69
Provision pour risque des liquidités de marché	

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/12/2020
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Bons du Trésor	
Autres TCN	
Autres Titres de créances	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Autres actifs : Loans	
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Actions	
Obligations	
Autres	
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	
Actions	
Autres	
Autres opérations	
Taux	
Actions	
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de horsbilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	_		-
Obligations et valeurs assimilées	-	_		-
Titres de créances	-			-
Opérations temporaires sur titres	-	-		-
Autres actifs: Loans	-	-		-
Comptes financiers	-	_		2,785,065.32
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-		-
Comptes financiers	-	-		-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	_	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2,785,065.32	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	JPY	HKD	CHF	NOK
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	20,662,563.41	7,688,664.47	5,066,726.41	-	3,044,926.50
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	874,093.52	2,961.37	-	3,169,210.16	-
Comptes financiers	806,595.52	3,861.34	-	1,255,148.72	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Résultat	-104,092.81
Total	-104,092.81
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau de l'exercice	-
Capitalisation	-104,092.81
Total	-104,092.81
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	24,606.86
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
Total	24,606.86
Affectation	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	24,606.86
Total	24,606.86
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Résultat	-2,165.69
Total	-2,165.69
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau de l'exercice	-
Capitalisation	-2,165.69
Total	-2,165.69
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5,186.99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
Total	5,186.99
Affectation	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	5,186.99
Total	5,186.99
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Résultat	-2,664.06
Total	-2,664.06
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau de l'exercice	-
Capitalisation	-2,664.06
Total	-2,664.06
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	63,483.36
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
Total	63,483.36
Affectation	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	63,483.36
Total	63,483.36
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

Catégorie de classe M (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Résultat	28,821.13
Total	28,821.13
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau de l'exercice	-
Capitalisation	28,821.13
Total	28,821.13
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	27,287.12
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
Total	27,287.12
Affectation	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	27,287.12
Total	27,287.12
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

Catégorie de classe R (CHFH) (Devise: CHF)

	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Résultat	-5,008.42
Total	-5,008.42
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau de l'exercice	-
Capitalisation	-5,008.42
Total	-5,008.42
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	11,216.82
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
Total	11,216.82
Affectation	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	11,216.82
Total	11,216.82
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

Catégorie de classe F (CHFH) (Devise: CHF)

	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Résultat	-66.04
Total	-66.04
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau de l'exercice	-
Capitalisation	-66.04
Total	-66.04
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	365.79
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
Total	365.79
Affectation	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	365.79
Total	365.79
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

Catégorie de classe I (CHFH) (Devise: CHF)

	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Résultat	-3,246.01
Total	-3,246.01
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau de l'exercice	-
Capitalisation	-3,246.01
Total	-3,246.01
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	22,779.59
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
Total	22,779.59
Affectation	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	22,779.59
Total	22,779.59
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

Catégorie de classe R (USDH) (Devise: USD)

	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	
Résultat	-801.91
Total	-801.91
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau de l'exercice	-
Capitalisation	-801.91
Total	-801.91
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2,598.36
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
Total	2,598.36
Affectation	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	2,598.36
Total	2,598.36
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

Catégorie de classe F (USDH) (Devise: USD)

	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Résultat	-128.03
Total	-128.03
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau de l'exercice	-
Capitalisation	-128.03
Total	-128.03
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1,455.06
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
Total	-1,455.06
Affectation	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	-1,455.06
Total	-1,455.06
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

Catégorie de classe I (USDH) (Devise: USD)

	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Résultat	-46.58
Total	-46.58
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau de l'exercice	-
Capitalisation	-46.58
Total	-46.58
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-413.99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
Total	-413.99
Affectation	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	-413.99
Total	-413.99
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2020
Valeur liquidative (en EUR)	
Parts C	143.42
Actif net (en k EUR)	14,011.47
Nombre de titres	
Parts C	97,691.9308

Date de mise en paiement	31/12/2020
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-
Distribution unitaire sur résultat	-
(y compris les acomptes) (en EUR)	
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-
Conitalization unitaire our plus at mains	
Capitalisation unitaire sur plus et moins- values nettes (en EUR)	
Parts C	0.25
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)	
Parts C	-1.06

^{(*) &}quot;Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe F (Devise: EUR)

	31/12/2020
Valeur liquidative (en EUR)	
Parts C	144.70
Actif net (en k EUR)	2,788.88
Nombre de titres	
Parts C	19,272.8418

Date de mise en paiement	31/12/2020
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	
Distribution unitaire sur résultat	-
(y compris les acomptes) (en EUR)	
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	_
Capitalisation unitaire sur plus et moinsvalues nettes (en EUR)	
Parts C	0.26
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)	
Parts C	-0.11

^{(*) &}quot;Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2020
Valeur liquidative (en EUR)	
Parts C	1,448.48
Actif net (en k EUR)	33,937.73
Nombre de titres	
Parts C	23,429.8109

Date de mise en paiement	31/12/2020
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	
Capitalisation unitaire sur plus et moins- values nettes (en EUR) Parts C	2.70
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)	
Parts C	-0.11

^{(*) &}quot;Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe M (Devise: EUR)

	31/12/2020
Valeur liquidative (en EUR)	
Parts C	1,452.52
Actif net (en k EUR)	14,343.73
Nombre de titres	
Parts C	9,875.0000

Date de mise en paiement	31/12/2020
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	
Capitalisation unitaire sur plus et moins- values nettes (en EUR) Parts C	2.76
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)	2.04
Parts C	2.91

^{(*) &}quot;Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe R (CHFH) (Devise: CHF)

	31/12/2020
Valeur liquidative (en CHF)	
Parts C	126.52
Actif net (en k EUR)	1,044.12
Nombre de titres	
Parts C	8,925.00

Date de mise en paiement	31/12/2020
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris les acomptes) (en CHF)	
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en CHF)	
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en CHF)	
Capitalisation unitaire sur plus et moins- values nettes (en EUR) Parts C	1.25
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)	
Parts C	-0.56

^{(*) &}quot;Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe F (CHFH) (Devise: CHF)

	31/12/2020
Valeur liquidative (en CHF)	
Parts C	126.99
Actif net (en k EUR)	35.23
Nombre de titres	
Parts C	300.00

31/12/2020
<u>-</u>
1.21
-0.22

^{(*) &}quot;Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe I (CHFH) (Devise: CHF)

	31/12/2020
Valeur liquidative (en CHF)	
Parts C	1,271.78
Actif net (en k EUR)	2,075.45
Nombre de titres	
Parts C	1,765.00

Date de mise en paiement	31/12/2020
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris les acomptes) (en CHF)	<u>-</u>
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en CHF)	
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en CHF)	
Capitalisation unitaire sur plus et moins- values nettes (en EUR) Parts C	12.90
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)	4.02
Parts C	-1.83

^{(*) &}quot;Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe R (USDH) (Devise: USD)

	31/12/2020
Valeur liquidative (en USD)	
Parts C	109.36
Actif net (en k EUR)	518.44
Nombre de titres	
Parts C	5,800.000000

Date de mise en paiement	31/12/2020
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris les acomptes) (en USD)	
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en USD)	
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en USD)	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins- values nettes (en EUR) Parts C	0.44
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)	
Parts C	-0.13

^{(*) &}quot;Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe F (USDH) (Devise: USD)

	31/12/2020
Valeur liquidative (en USD)	
Parts C	109.21
Actif net (en k EUR)	241.00
Nombre de titres	
Parts C	2,700.000000

Date de mise en paiement	31/12/2020
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris les acomptes) (en USD)	
Distribution unitaire sur résultat	
(y compris les acomptes) (en USD)	
Crédit d'impôt unitaire (*)	
personnes physiques (en USD)	
Capitalisation unitaire sur plus et moinsvalues nettes (en EUR)	
Parts C	-0.53
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)	
Parts C	-0.04

^{(*) &}quot;Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe I (USDH) (Devise: USD)

	31/12/2020
Valeur liquidative (en USD)	
Parts C	1,091.38
Actif net (en k EUR)	108.82
Nombre de titres	
Parts C	122.000000

Date de mise en paiement	31/12/2020
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris les acomptes) (en USD)	
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en USD)	
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en USD)	
Capitalisation unitaire sur plus et moins- values nettes (en EUR) Parts C	-3.39
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)	
Parts C	-0.38

^{(*) &}quot;Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2020

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				66,218,933.15	95.82
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				66,218,933.15	95.82
ADVANCED MICRO DEVICES	15,000.00	91.71	USD	1,124,310.41	1.63
ALSTOM	21,000.00	46.61	EUR	978,810.00	1.42
AMERESCO INC-CL A	30,000.00	52.24	USD	1,280,863.02	1.85
AMERICAN WATER WORKS CO INC	9,600.00	153.47	USD	1,204,128.97	1.74
ANSYS INC	4,500.00	363.80	USD	1,337,991.91	1.94
BALLARD POWER SYSTEMS INC	51,000.00	23.40	USD	975,358.59	1.41
BEFESA SA	15,600.00	51.70	EUR	806,520.00	1.17
BROOKFIELD RENEWABLE COR-A	28,200.00	58.27	USD	1,342,988.84	1.94
CHINA CONCH VENTURE HOLDINGS	291,000.00	37.70	HKD	1,156,362.49	1.67
CHINA DATANG CORP RENEWABL-H	5,400,000.00	1.22	HKD	694,405.65	1.00
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	27,000.00	37.50	EUR	1,012,500.00	1.47
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	36,000.00	351.11	CNY	1,579,639.58	2.29
CORBION NV	21,000.00	46.15	EUR	969,150.00	1.40
DANAHER CORP	5,700.00	222.14	USD	1,034,855.95	1.50
DARLING INGREDIENTS INC	27,600.00	57.68	USD	1,301,105.80	1.88
DIGITAL REALTY TRUST INC	9,000.00	139.51	USD	1,026,186.10	1.48
EDP RENOVAVEIS SA	81,000.00	22.80	EUR	1,846,800.00	2.67
ENPHASE ENERGY INC	9,600.00	175.47	USD	1,376,741.45	1.99
EOLUS VIND AB-B SHS	42,000.00	236.80	SEK	989,759.67	1.43
GIANT MANUFACTURING	135,000.00	275.00	TWD	1,079,864.92	1.56
GREMZ INC	54,000.00	2,244.00	JPY	959,236.64	1.39
HEXAGON AB-B SHS	17,100.00	749.80	SEK	1,275,969.55	1.85
ITM POWER PLC	141,000.00	5.16	GBP	812,825.38	1.18
KEYENCE CORP	3,000.00	58,000.00	JPY	1,377,394.66	1.99
KINGSPAN GROUP PLC	18,900.00	57.40	EUR	1,084,860.00	1.57
KNORR-BREMSE AG	12,000.00	111.68	EUR	1,340,160.00	1.94
KONINKLIJKE DSM NV	6,900.00	140.80	EUR	971,520.00	1.41
KURITA WATER INDUSTRIES LTD	39,000.00	3,945.00	JPY	1,217,925.60	1.76
LG CHEM LTD	2,250.00	824,000.00	KRW	1,394,884.40	2.02
LINDE PLC	7,800.00	213.00	EUR	1,661,400.00	2.40
LONGI GREEN ENERGY TECHNOL-A	110,386.00	92.20	CNY	1,271,912.47	1.84
NEL ASA	240,000.00	28.96	NOK	663,459.34	0.96
NEXTERA ENERGY PARTNERS LP	21,000.00	67.05	USD	1,150,790.73	1.67

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2020

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
NIO INC - ADR	15,000.00	48.74	USD	597,523.60	0.86
PING AN HEALTHCARE AND TECHN	75,000.00	94.00	HKD	743,102.59	1.08
PLUG POWER INC	24,000.00	33.91	USD	665,146.50	0.96
PRYSMIAN SPA	39,000.00	29.08	EUR	1,134,120.00	1.64
RENOVA INC	28,800.00	3,960.00	JPY	902,810.95	1.31
SCATEC ASA	28,500.00	341.40	NOK	928,780.07	1.34
SCHNEIDER ELECTRIC SE	11,400.00	118.30	EUR	1,348,620.00	1.95
SEKISUI HOUSE LTD	51,000.00	2,100.00	JPY	847,810.16	1.23
SHIMANO INC	6,000.00	24,085.00	JPY	1,143,950.01	1.66
SIGNIFY NV	31,500.00	34.53	EUR	1,087,695.00	1.57
STEICO SE	13,200.00	59.40	EUR	784,080.00	1.13
STMICROELECTRONICS NV	43,500.00	30.28	EUR	1,317,180.00	1.91
STORA ENSO OYJ-R SHS	81,000.00	15.64	EUR	1,267,245.00	1.83
SYMRISE AG	6,600.00	108.40	EUR	715,440.00	1.04
TESLA INC	1,350.00	705.67	USD	778,598.75	1.13
TETRA TECH INC	13,200.00	115.78	USD	1,249,067.06	1.81
TOMRA SYSTEMS ASA	18,500.00	422.60	NOK	746,286.75	1.08
TRIMBLE INC	24,000.00	66.77	USD	1,309,697.19	1.90
VAISALA OYJ- A SHS	16,500.00	40.35	EUR	665,775.00	0.96
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	6,900.00	1,439.50	DKK	1,334,401.39	1.93
VIDRALA SA	10,800.00	94.90	EUR	1,024,920.00	1.48
VOW ASA	195,000.00	37.95	NOK	706,400.34	1.02
WASTE CONNECTIONS INC	9,900.00	102.57	USD	829,915.41	1.20
WASTE MANAGEMENT INC	9,900.00	117.93	USD	954,196.40	1.38
WEST HOLDINGS CORP	33,000.00	4,745.00	JPY	1,239,536.45	1.79
XINJIANG GOLDWIND SCI+TEC-H	570,000.00	15.58	HKD	936,056.29	1.35
XINYI SOLAR HOLDINGS LTD	720,000.00	20.25	HKD	1,536,799.39	2.22
XYLEM INC	13,500.00	101.79	USD	1,123,096.73	1.63
Créances				4,588,093.57	6.64
Dettes				-4,487,224.50	-6.49
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				2,785,065.32	4.03
TOTAL ACTIF NET			EUR	69,104,867.54	100.00